

AVIATION CIVILE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
TRANSPORTS

*Direction de la sécurité
de l'aviation civile Sud-Est*

Décision du 24 octobre 2017 portant nomination des membres de la commission de discipline des personnels navigants non professionnels

NOR : TRAA1730197S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est,

Vu le code de l'aviation civile, notamment son article R.431-4;

Vu le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile;

Vu l'arrêté du 3 mai 2011 relatif à la composition des commissions de discipline du personnel navigant non professionnel de l'aéronautique civile;

Vu la décision du 3 février 2017 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est;

Vu la proposition en date du 23 octobre 2017 du Conseil national des fédérations aéronautiques et sportives,

Décide:

Article 1^{er}

Sont nommés en qualité de représentants de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est, dont le président:

Membres titulaires

Mme Valérie Fulcrand-Vincent, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, présidente.

M. Raphaël Goriot, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

Membres suppléants

M. Nicolas Lochanski, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts.

M. Benjamin Vialard, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

M. François Delfosse, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

Article 2

Est nommé en qualité de personnalité compétente en matière de navigation aérienne:

Membre titulaire

M. Philippe Lavieille, pilote inspecteur.

Membre suppléant

M. Bertrand Brulé, pilote inspecteur.

Article 3

Sont désignés comme représentants des fédérations nationales des disciplines aéronautiques en qualité de :

Membres titulaires

- M. Léon Robin, représentant les fédérations nationales.
- M. Claude Briend-Marchal, représentant les fédérations nationales.
- M. José Vittori, représentant la Fédération française aéronautique.
- M. Jean Donnet, représentant la Fédération française d'aérostation.
- M. Thierry Basset, représentant la Fédération française de giraviation.
- M. Jean-François Vassal, représentant la Fédération française de parachutisme.
- M. Michel Hirmke, représentant la Fédération française de planeur ultra-léger motorisé.
- M. Claude Briend-Marchal, représentant la Fédération française de vol à voile.

Membres suppléants

- M. Marc Jouan, représentant les fédérations nationales.
- M. Michel Hirmke, représentant les fédérations nationales.
- M. Michel Gauthié, représentant la Fédération française aéronautique.
- M. Stéphane Buy, représentant la Fédération française de giraviation.
- M. Gilles Van Der Gœs, représentant la Fédération française de parachutisme.
- M. Gérard Coffignot, représentant la Fédération française de planeur ultra-léger motorisé.
- M. Patrick Dugnol, représentant la Fédération française de vol à voile.

Article 4

Les membres de la commission de discipline des personnels navigants non professionnels de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est sont nommés pour une durée de trois ans à compter de la date de publication de la présente décision.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 24 octobre 2017.

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est,
Y. TATIBOUET